



SÉNAT

AUDITION DU SDI

4 FÉVRIER 2025



SOMMAIRE



3 CONSTATS MACROÉCONOMIQUES : UNE CRISE D'AMPLEUR HISTORIQUE

DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : UN RECORD ABSOLU

- Près de 70 000 entreprises (69.957) sont tombées en défaillance en 2025, dont plus de 19 000 sur le 4e trimestre 2025.
- Des entreprises matures, non des structures fragiles.
- Radiations volontaires : la sortie silencieuse du tissu économique.
- Centres-villes : le signal territorial de la crise.

ANALYSE DES CONSTATS MACRO : SORTIR DES FAUX-SEMBLANTS

- Des discours publics déconnectés de la réalité économique.
- Le microentrepreneuriat : un cache-misère statistique.
- Créations et sorties d'entreprises : une comparaison qui ne peut être purement comptable.
- Un décalage structurel entre destructions d'emplois et créations potentielles.
- La nécessité de qualifier la nature des créations d'entreprises.
- Un biais persistant dans l'analyse des dynamiques entrepreneuriales.

7 CONSTATS DU SDI – BILAN 2025 DES TPE

INSÉCURITÉ ET INCIVILITÉS : UNE CHARGE D'EXPLOITATION – ET UN ENJEU DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE

FISCALITÉ LOCALE ET DÉCISIONS TERRITORIALES : UN FACTEUR DE CESSATION SILENCIEUX

EMPLOI : UN GEL MASSIF DES RECRUTEMENTS, RATIONNEL FACE AU RISQUE

URBANISME, MOBILITÉ, ACCESSIBILITÉ : LA DÉCISION LOCALE PEUT CASSER LA DEMANDE EN QUELQUES SEMAINES

9 PROPOSITIONS

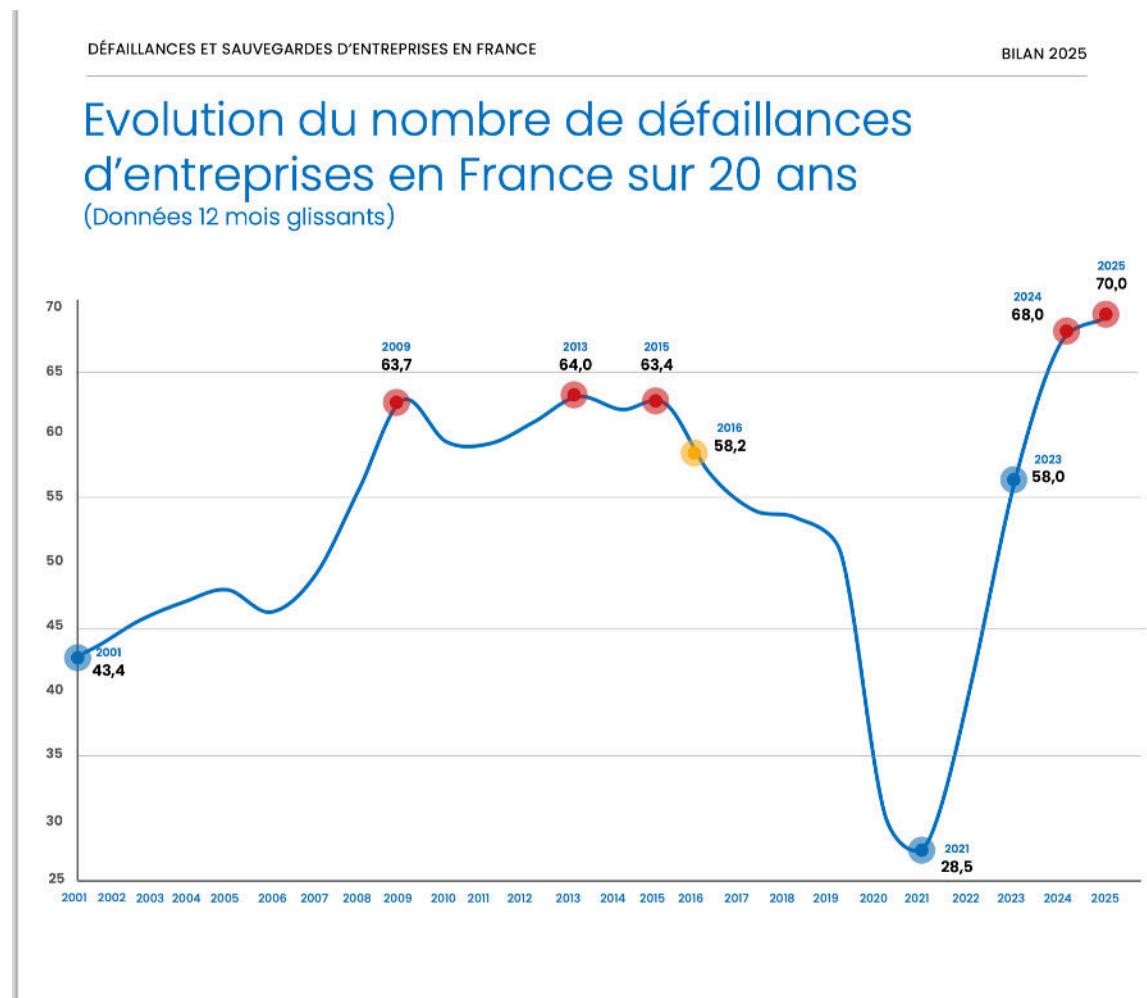
- Stabilité fiscale.
- Lisibilité administrative.
- Charges – ciblage 'pro-emploi TPE'.
- Sécurité économique locale.

10 ANNEXE - BILAN ÉTAT DES LIEUX DES TPE : CHIFFRES CLÉS 2025 - PERSPECTIVES 2026



Constats macroéconomiques : une crise d'ampleur historique

Défaillances d'entreprises : un record absolu



Près de 70 000 entreprises (69.957) sont tombées en défaillance en 2025, dont plus de 19 000 sur le 4e trimestre 2025.

Des records historiques dans les 2 cas (les données Altarès portent sur les 20 dernières années).

- 64.362 soit 92% d'entreprises de moins de 10 salariés.
- dont 44 902 Liquidations Judiciaire (LJ) soit 95% des LJ.

Des entreprises matures, non des structures fragiles.

56% des entreprises en LJ en 2025 ont **plus de 6 ans d'ancienneté**, soit au-delà du seuil des 5 ans habituellement retenu pour considérer qu'une entreprise est pérenne.

Ancienneté de l'entreprise	Part dans les LJ (en %)
Moins de 3 ans	15,15%
3 à 5 ans	28,81%
6 à 10 ans	26,91%
11 à 15 ans	11,81%
16 ans et plus	17,33%

Radiations volontaires : la sortie silencieuse du tissu économique

Selon les chiffres d'Infogreff, le total annuel des radiations d'entreprises en 2025 est de **457 459 entreprises radiées**, soit une hausse de +51,5 % par rapport à 2024.

Sur ce chiffre, le taux de radiations volontaires (part des chefs d'entreprise qui cessent leur activité en dehors d'une procédure collective) est de 40% soit **183.000 radiations volontaires**.

Rapport Infogreff - Janvier 2026

"Là où 2024 traduisait une montée progressive des difficultés, 2025 marque un changement d'échelle, avec une accélération franche des cessations d'activité, largement portée par des sorties hors procédure collective."

Centres-villes : le signal territorial de la crise

Selon le site Vie Publique (DILA = Direction de l'Information Légale et Administrative), le taux de vacance moyen dans les centres-ville a plus que doublé en 14 ans.

Évolution du taux de vacance moyen en centre-ville :

- 2010 : 6%.
- 2024 : 14% (Le seuil de 10 % est considéré par les experts comme le point de bascule vers une dévitalisation structurelle).

Analyse des constats macro : sortir des faux-semblants

Des discours publics déconnectés de la réalité économique

Les explications successives avancées depuis la sortie du COVID (retour à la normale, fin du « quoi qu'il en coûte », lecture lissée des défaillances sur longue période, puis effet mécanique des créations) ne résistent plus à l'analyse factuelle.

Le tissu entrepreneurial se délite à un rythme compatible avec une crise économique majeure, encore non assumée politiquement.

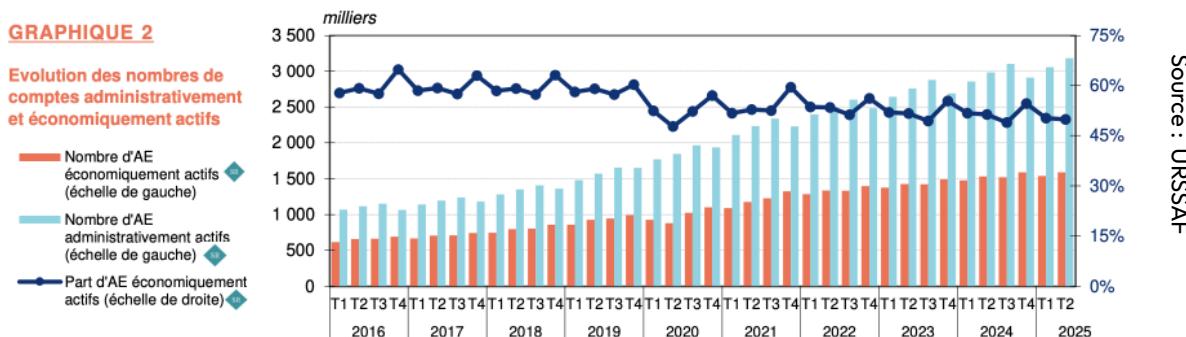
Le microentrepreneuriat : un cache-misère statistique

Sur les 5 dernières années, 1 million d'entreprises auraient été créées par an selon l'INSEE, par des microentrepreneurs dans près de 2/3 des cas.

Les microentrepreneurs représentent désormais plus de la moitié des TNS.

Or, malgré leur nombre, l'apport des microentrepreneurs dans l'activité économique est minime :

- Seuls 50% des administrativement inscrits sont économiquement actifs;
- 75% auront disparu à 5 ans (contre 50% des EI classiques et 35% des sociétés nouvellement créées) :
 - 532.000 radiations en 2024
 - 554.000 radiations à Juin 2025 sur 12 mois glissants (Source : URSSAF – Janvier 2026).



Créations et sorties d'entreprises : une comparaison qui ne peut être purement comptable

La comparaison entre créations et sorties d'entreprises ne peut se limiter à une lecture arithmétique des flux. Elle doit impérativement intégrer la notion de temps économique. Les défaillances et radiations correspondent à une destruction immédiate d'activité, de chiffre d'affaires et d'emplois existants. À l'inverse, les créations d'entreprises relèvent d'une création différée et incertaine, dont l'impact économique réel, lorsqu'il existe, ne se matérialise qu'après plusieurs exercices.

Cette asymétrie temporelle rend toute comparaison brute trompeuse et conduit à une sous-estimation de la perte économique nette à court et moyen terme.

Un décalage structurel entre destructions d'emplois et créations potentielles

Les données de l'Insee montrent que la très grande majorité des entreprises nouvellement créées, y compris hors micro-entreprise, démarrent sans salarié.

L'embauche intervient ultérieurement et uniquement pour une minorité de structures, introduisant un décalage temporel significatif entre :

la disparition immédiate d'emplois existants liée aux défaillances et radiations ; et d'éventuelles créations d'emplois futures, hypothétiques et différées.

Ce décalage accentue l'impact négatif des sorties d'entreprises sur l'emploi et le tissu productif local.

La nécessité de qualifier la nature des créations d'entreprises

Toutes les créations d'entreprises ne relèvent pas de la même logique économique. Leur contribution réelle à la création de valeur, à l'emploi et à la croissance dépend étroitement de leur nature.

Les créations par nécessité (ou défensives)

Ces créations correspondent à des structures mises en place pour :

- sécuriser un revenu ;
- maintenir une activité individuelle ;
- s'adapter à une contrainte économique, sociale ou administrative (fin de contrat, reconversion, hausse des charges, simplification du cadre juridique).

Elles relèvent principalement d'une logique de survie ou d'adaptation.

Elles génèrent peu de valeur ajoutée nouvelle, peu ou pas d'emplois, et présentent une forte fragilité économique.

Les créations par projet (ou expansives)

Ces créations s'inscrivent, dès l'origine, dans une logique :

- d'investissement ;
- de développement ;
- d'innovation ;
- et d'embauche.

Plus rares, elles sont celles qui contribuent réellement au renouvellement, à la structuration et à la croissance du tissu productif. Ce sont elles qui portent un potentiel durable de création de valeur et d'emplois.

Un biais persistant dans l'analyse des dynamiques entrepreneuriales

La survalorisation du volume de créations administratives masque une réalité économique plus préoccupante :

- La France détruit plus rapidement des entreprises économiquement actives et employeuses qu'elle ne parvient à en renouveler par des créations à fort impact.
- La majorité des créations observées s'inscrit dans une dynamique défensive, sans garantie de pérennité ni d'effet macroéconomique à court terme.

La France crée encore beaucoup d'entreprises sur le plan administratif, mais elle détruit plus vite des entreprises économiquement actives et employeuses. Les défaillances et radiations produisent une destruction immédiate de valeur et d'emplois, tandis que les créations relèvent pour l'essentiel d'une dynamique défensive, sans garantie de pérennité ni d'impact économique à court terme. Le véritable enjeu n'est donc pas le volume de créations, mais la capacité à préserver et développer un tissu de TPE productives.

Constats du SDI – Bilan 2025 des TPE

Insécurité et incivilités : une charge d'exploitation – et un enjeu de vitalité économique

Le SDI documente une bascule : l'insécurité devient un coût direct (prévention, assurance, pertes de fréquentation) et un facteur de désertification commerciale.

- 69 % constatent une hausse des incivilités ;
- 31 % une baisse de fréquentation ;
- 53 % ont investi dans des mesures de protection (coût annuel 1 000 à 6 000 €);
- 87 % ne se sentent pas suffisamment soutenus par les pouvoirs publics face à ces situations.

Témoignages

“ J'ai dû faire installer un système de caméras surveillance et j'amène mon chien au magasin. ”

“ Retirer les stocks & matériels du chantier. ”

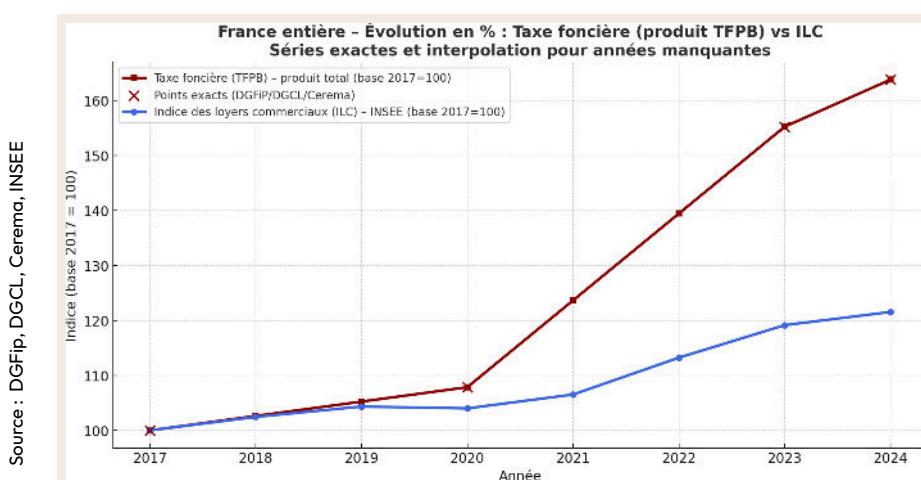
“ Aménagements spécifiques tels que une sonnette à l'entrée, des caméra et un bouton d'urgence relié à la télésurveillance ”

Fiscalité locale et décisions territoriales : un facteur de cessation silencieux

Les données SDI sur la taxe foncière et les prélèvements locaux traduisent une pression souvent “invisible” mais décisive pour les commerces et TPE.

- 74 % des TPE locataires se voient refacturer la taxe foncière par le bailleur.
- Pour 48 %, la taxe foncière représente :
 - plus de 4 % du résultat net ;
 - pour 10 %, plus de 40 % du résultat net.

Augmentation de la taxe foncière vs progression de l'Indice des Loyers Commerciaux



Quelques taxes locales
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)
TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties)
TFPNB (Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties)
TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure)
Ordures Ménagères : <ul style="list-style-type: none"> • TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) • ou REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) • RS (Redevance Spéciale déchets banaux)
Versement mobilité
Taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) acquittée en doublon : 1 fois sur la CFE + 1 fois sur la Taxe Foncière).
Droits de place et de terrasse



Il ne s'agit ici que de quelques-unes des **118 taxes, contributions, redevances et impôts** auxquels les entreprises commerciales sont assujetties au niveau local, national et sectoriel, selon le listing établi par le CNC (Conseil National du Commerce).

Emploi : un gel massif des recrutements, rationnel face au risque

La TPE n'embauche pas moins par “idéologie” que par aversion au risque : une erreur de recrutement est immédiatement létale quand la marge est déjà absorbée.

- 30 % ont déjà réduit leurs effectifs en 2025 pour maintenir l'activité (principalement via fin de CDD et non-remplacement)
- 82 % n'envisagent aucune embauche en 2026 ;
- 9 % seulement prévoient de recruter avec certitude.

Dans l'hypothèse d'une baisse ciblée des charges, la part de recrutements certains pourrait presque doubler.

Urbanisme, mobilité, accessibilité : la décision locale peut casser la demande en quelques semaines

32 % estiment que l'accessibilité (stationnement, plan de circulation, livraisons) s'est dégradée sur le mandat municipal.

Propositions

Les TPE ont tenu en 2025, mais au prix de leur rémunération, de l'emploi et de leur santé économique.

En 2026, sans stabilité fiscale, simplification pragmatique et réduction ciblée du coût du travail, ce ne sont pas seulement des entreprises qui disparaîtront : ce sont des services, du lien social et des recettes locales.

- **Stabilité fiscale :**

- stop-and-go réglementaire coûteux (exemples récents : réforme de la franchise en base de TVA votée en LF 2025 puis suspendue et finalement supprimée en 2025).
- trajectoire de suppression de la CVAE modifiée et repoussée (nouveau calendrier vers 2030)
- aucune réflexion sur la CFE, impôt de production de l'immense majorité des TPE.

- **Lisibilité administrative :**

- calendrier de facturation électronique précisé avec entrée en vigueur progressive au 1er septembre 2026, alors que les TPE perçoivent déjà une contrainte et un coût.

- **Charges – ciblage 'pro-emploi TPE' :**

- sécuriser sur plusieurs années des allègements réellement activables (ex : aides à l'apprentissage modifiées en 2025) ;
- prévoir des trajectoires pluriannuelles, simples, et adaptées aux TPE.

- **Sécurité économique locale :**

- cofinancement d'équipements (vidéo, alarmes);
- police municipale de proximité sur zones commerciales, avec indicateurs de suivi.



Syndicat des Indépendants et des TPE

CONTACT

contact@sdi-pme.fr

04.78.34.65.97